

Ville de
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS



Roquebrune-sur-Argens, le **23 FEV. 2026**

Pôle Ressources et Proximité

Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par : Nina DOUCHEMANE

Tél. : 04.94.19.59.41

Nos réf. : JC/JPS/BB/ND/MA

AVIS DE VACANCES DE POSTES SAISONNIERS

Dans le cadre de sa stratégie de protection et de valorisation des espaces naturels, la Région a engagé en 2018 le plan « Guerre du Feu », fondé sur trois principes structurants : **Prévenir, Combattre et Reconstruire**. Ce dispositif mobilise chaque été 250 Gardes Régionaux Forestiers afin de renforcer la prévention du risque incendie, d'accompagner les acteurs territoriaux dans leurs missions d'information et de sensibilisation, et de contribuer à la surveillance des massifs forestiers. En intégrant ce dispositif, vous participerez pleinement à l'effort régional visant à préserver durablement le patrimoine forestier menacé par les incendies.

A cet effet, la Mairie de Roquebrune-sur-Argens recherche, pour la saison estivale 2026, **8 gardes régionaux forestiers saisonniers**, pour la période **du 24 juin au 31 août 2026**.

Missions principales :

- Travaillant en binôme, l'agent saisonnier sera chargé d'expliquer aux usagers sur les différents sites de la commune (Site du rocher et sentier des cavalières pour le village, site du Blavet et de la forêt Raphaële pour le secteur de la Bouverie), les dispositifs qui règlementent l'accès aux massifs forestiers afin d'éviter leur pénétration dans les espaces sensibles et garantir leur sécurité.
- Il participe activement à la sensibilisation sur le bon comportement des visiteurs sur ces sites et informe les visiteurs sur les possibilités de balade sur le territoire communal.
- Il relie l'alerte sur un éventuel départ de feu et tout accident.
- Il est chargé de collecter les données sur la fréquentation.

Activités :

- Patrouiller à pied et/ou vélo électrique sur des secteurs déterminés,
- Expliquer de manière pédagogique les risques liés à l'incendie (usage du feu), la réglementation en vigueur (droits d'accès aux massifs forestiers) et le stationnement,
- Réorienter le public notamment lors de la fermeture des massifs,
- Relayer les informations auprès des agents assermentés (circulation et stationnement interdits, pénétration dans les massifs en cas de fermeture, usage du feu dans un massif forestier),
- Distribuer des brochures et dépliants sur la prévention des forêts et les imprudences à ne pas commettre,
- Veiller au bon comportement des randonneurs (protection contre la chaleur, interdiction de porter le feu en forêt, ne pas laisser ses déchets),

- Sensibiliser aux comportements adaptés en milieu naturel (respect de la biodiversité, respect de la propreté du site),
- Informer sur les lieux de découverte du territoire (patrimoines naturels et culturels),
- Prévenir les autorités compétentes en cas de fumée suspecte,
- Recenser quantitativement et qualitativement la fréquentation des sites.

Profil recherché :

- Avoir entre 18 et 26 ans,
- Permis B indispensable,
- Être impérativement disponible pour la formation prévue la dernière semaine de juin,
- Connaissance géographique des sites à surveiller,
- Sensibilisation à l'environnement,
- Aisance relationnelle, rigueur et diplomatie,
- Dynamisme et réactivité, bonne résistance physique,
- Formation PSC1 si possible,
- Pratique d'une langue étrangère souhaitée.

Conditions de travail

- Rémunération correspondante à la grille afférente au grade d'adjoint technique avec les congés payés,
- Travail le week-end et jours fériés,
- Travail en équipe,
- Port d'une tenue vestimentaire spécifique,
- Formation obligatoire d'une semaine fin juin.

Les candidatures devront être adressées **au plus tard le 31 mars 2026** à :

Monsieur Maire de Roquebrune-sur-Argens
Rue Grande André Cabasse
83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Le Maire,
Jean CAYRON

